



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0968

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0968

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Office de tourisme de la Métropole de Lyon assure :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

La Métropole de Lyon est une destination confirmée dans le domaine du tourisme d'affaires (2ème destination nationale pour l'accueil de salons et de congrès). Sur le tourisme d'agrément, elle connaît, depuis son classement au patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une croissance régulière, notamment, au niveau de la clientèle étrangère.

Le tourisme représente environ 30 000 emplois sur le territoire de la Métropole et génère des retombées économiques conséquentes : environ 5,2 millions de nuitées dans l'ensemble des hébergements marchands de l'agglomération, dépenses des touristes dans les restaurants, commerces, etc.

Environ 5,2 millions d'euros de taxe de séjour ont été collectés en 2014.

La politique touristique métropolitaine se décline selon les 3 axes stratégiques suivants :

- axe n° 1 - Tourisme d'affaires

L'objectif est de conforter la Métropole de Lyon comme 2ème destination française d'accueil de grands congrès et de salons, en s'appuyant sur sa légitimité scientifique et médicale, ses filières d'excellence, la qualité de son accueil et la compétitivité de ses infrastructures.

- axe n° 2 - Tourisme d'agrément

L'enjeu est de renforcer l'attractivité de Lyon comme une destination de tourisme urbain de court séjour avec un positionnement fort autour de la gastronomie et en lien avec le développement de nouvelles liaisons internationales train et avion.

- axe n° 3 - Tourisme de proximité

Il s'agit de faire en sorte que les habitants de la Métropole de Lyon soient "touristes" et "consommateurs" d'activités de loisirs dans leur propre métropole.

Le programme d'actions de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie touristique métropolitaine.

Éléments de bilan 2015 (réalisé à partir de données à fin octobre 2015)

1) - Accueil et information des touristes

Avec 483 667 visiteurs accueillis dans l'ensemble des points d'accueil de l'Office de tourisme à fin octobre 2015, la fréquentation a augmenté de + 5 %. L'antenne de Bellecour a connu une évolution de son visitorat de + 4 %, malgré deux mois de travaux lors de l'été 2015.

Avec 2 149 389 visites, l'audience du site web "lyon-france.com" a progressé de + 11 % cette année.

2) - Promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale

Le contrat de destination "Lyon et Paul Bocuse, 50 ans d'excellence gastronomique" a été signé fin 2014 pour 3 années, par l'Office de tourisme, le Ministère des affaires étrangères et du développement international et le Comité régional du tourisme. L'objectif de ce partenariat est de renforcer le positionnement gastronomique de Lyon sur différents marchés étrangers et auprès de différentes cibles (professionnels, grand public et presse) et de générer ainsi plus de séjours.

Ce partenariat a, notamment, permis l'aménagement d'un stand sur 5 salons gastronomiques grand public à Londres, New York, Munich, Milan, Paris.

L'ouverture de la ligne Eurostar Lyon-Londres et l'exposition universelle de Milan ont également donné lieu à plusieurs actions de promotion à l'étranger.

En ce qui concerne la cible professionnelle, 314 tours operators ont été accueillis à Lyon.

Le renforcement de l'équipe presse en 2015 a permis de recevoir 210 journalistes (+ 91 %) et de bénéficier de 299 articles consacrés à Lyon (+ 20 %).

A l'échelle locale, le site web "mon week-end à Lyon" a vu son audience augmenter encore cette année (+ 47 %) et ambitionne les 750 000 visites à fin 2015 (à fin octobre 2015 : 663 633 visites étaient comptabilisées).

3) - Production et commercialisation des produits et prestations de services touristiques

Les ventes de Lyon City Card ont progressé de + 54 %, soit plus 30 000 Lyon City Card vendues à fin octobre 2015.

Le chiffre d'affaires des visites guidées évolue de + 3 %, grâce aux ventes de visites de groupes. Le chiffre d'affaires se répartit pour un tiers en visites individuelles régulières et deux tiers en visites de groupes.

4) - Développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons

A fin octobre 2015, 149 865 journées congressistes ont été gagnées pour les années 2016 et suivantes. Un chiffre en hausse par rapport à 2014 sur les deux cibles : événements d'entreprises et congrès associatifs.

La taille des congrès associatifs gagnés augmente et passe de 1 630 personnes en moyenne par événement en 2014 à 2 071 participants en 2015.

Programme d'activités 2016

Dans le cadre du programme proposé, l'Office de tourisme prévoit, en 2016, la réalisation des actions suivantes :

- accueil et information des touristes :

. la poursuite de la démarche qualité "destination d'excellence", du dispositif "Lyon City Helpers" assuré par des jeunes en service civique et de la labellisation de nouveaux points d'accueils,

- promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale :

. dans le cadre du contrat de destination "Lyon et Paul Bocuse, 50 ans d'excellence gastronomique", la participation à plusieurs salons gastronomiques grand public avec l'aménagement d'un espace dédié à la destination. Le dispositif sera reconduit en 2016 à New York, Paris, Milan, Londres et Munich. Des campagnes digitales seront mises en oeuvre au niveau de la France et de l'Europe, ainsi qu'au Canada et aux Etats-Unis,

. la participation à des actions auprès des professionnels du tourisme sur les marchés longs courriers à fort potentiel : Canada, Etats-Unis, Australie, Emirats Arabes-Unis, Chine, Japon, dans le prolongement de l'ouverture de la ligne aérienne Lyon-Dubaï et dans la perspective de l'ouverture de Lyon-Montréal ;

- production et commercialisation des produits et prestations de services touristiques :

. des partenariats avec des transporteurs (voyages SNCF) et des guides de voyage,

. la poursuite de la promotion de la Lyon City Card ;

- développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons :

. la poursuite des actions de mobilisation de la communauté scientifique, réunies sous le nom de "programme ambassadeurs", dans l'objectif de faire venir à Lyon des grands congrès internationaux générateurs de retombées économiques pour la Métropole,

. la participation aux principaux salons professionnels Mice Connect, IMEX Francfort, IBTM Barcelone, ICCA et à des workshops en Italie, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse et Etats-Unis,

. le renouvellement du dispositif "Lyon Welcome Attitude" dont l'objet est de faciliter l'accueil des participants à des événements professionnels générant des flux de visiteurs importants, au bénéfice d'une vingtaine d'événements.

Budget prévisionnel :

Charges	Budget 2016 (en K€)	Produits	Budget 2016 (en K€)
dépenses opérationnelles	2 192	Métropole de Lyon	4 612
frais de personnel	4 003	Ex-Communauté urbaine de Lyon : quote-part* subvention 2010 et 2011	11
frais généraux et impôts	624	Aide au service civique	4
dotation aux amortissements	240	Etat (contrat de destination)	25
résultats financiers	- 22	ressources propres dont :	2 429
résultats exceptionnels	0	<i>cotisations</i>	496
		<i>participations</i>	45
		<i>commissions LYONRESA</i>	90
		<i>ventes boutique</i>	0
		<i>ventes City cards</i>	858
		<i>ventes visites guidées</i>	749
		<i>ventes nouveaux espaces et publicités</i>	190
Total	7 081	Total	7 081

* quote-part subvention 2010 : par délibération n° 2010-1236 du 11 janvier 2010, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 140 000 € pour l'exercice 2010. Quote-part subvention 2011 : par délibération n° 2011-2015 du 7 février 2011, le Conseil la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 167 500 € pour l'exercice 2011. Les quotes-parts indiquées dans le tableau ci-dessus correspondent à l'amortissement de ces subventions d'équipement.

Afin de participer à l'effort nécessaire eu égard aux contraintes budgétaires, la subvention allouée à l'Office de tourisme est en diminution de -6,7% entre 2015 et 2016 et représente 4 612 000 € pour l'exercice 2016.

Conformément à la convention 2016, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une 1ère partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception par la Métropole de Lyon de la demande d'acompte accompagnée du budget de l'exercice approuvé par le Conseil d'administration et d'un état prévisionnel de trésorerie pour l'année en cours,
- une 2ème part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception par la Métropole de Lyon des documents comptables (bilan, compte de résultat N - 1, certifiés par le commissaire aux comptes de l'association, liasse fiscale, plaquette comptable), du rapport moral et financier de l'exercice précédent, d'une situation de trésorerie actualisée,
- le solde sera mandaté au cours du mois d'octobre de l'exercice en cours dès réception par la Métropole de Lyon d'un état d'exécution du budget de l'année en cours, d'un état de trésorerie actualisé, de l'esquisse du programme annuel d'activités de l'année suivante et du montant correspondant de subvention sollicitée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 4 612 000 € à l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon pour son programme d'actions 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondant à la subvention globale d'un montant de 4 612 000 € sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P04O2080 - compte 6574 - fonction 633 pour 4 444 000 € et au budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P04O2080A - compte 6574 - fonction 633 pour 168 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.